

Décision tarifaire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe ROINGEARD en qualité de Président ;

Vu la délibération n°2021-78 modifiée du conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université ;

DÉCIDE

Article 1 Fixation de tarifs

Sont approuvés les tarifs figurant ci-après pour l'action suivante :

- Type d'action : Colloque
- Nom de l'action : ROADEF 2026
- Dates : 23-27/02/2026
- Si colloque ou atelier, date limite d'inscription : 25/02/2026
- Le tarif préférentiel est valable jusqu'au 15 janvier 2026 inclus (minuit heure française).

Profil - participants	Prix unitaire HT (€)	TVA (%)	Prix unitaire TTC (€)
Académiques/Industriels membres	163,64 €	10%	180 €
Académiques/Industriels membres avec inscription repas gala	245,45 €	10%	270 €
Académiques/Industriels non-membres	272,73 €	10%	300 €
Académiques/Industriels non-membres avec inscription repas gala	354,55 €	10%	390 €
Académiques/Industriels membres – à partir du 16/01/26	272,73 €	10%	300 €
Académiques/Industriels membres – à partir du 16/01/26 avec inscription repas gala	354,55 €	10%	390 €
Académiques/Industriels non-membres - à partir du 16/01/26	318,18 €	10%	350 €
Académiques/Industriels non-membres - à partir du 16/01/26 avec inscription repas gala	400,00 €	10%	440 €
Étudiants membres	90,91 €	10%	100 €
Étudiants membres avec inscription repas gala	172,73 €	10%	190 €
Étudiants non-membres	136,36 €	10%	150 €
Étudiants non-membres avec inscription repas gala	218,18 €	10%	240 €
Étudiants membres - à partir du 16/01/26	136,36 €	10%	150 €
Étudiants membres - à partir du 16/01/26 avec inscription repas gala	218,18 €	10%	240 €

Profil - participants	Prix unitaire HT (€)	TVA (%)	Prix unitaire TTC (€)
Étudiants non-membres - à partir du 16/01/26	181,82 €	10%	200 €
Étudiants non-membres - à partir du 16/01/26 avec inscription repas gala	263,64 €	10%	290 €
Invités (organiseurs, conférenciers invités)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Repas Gala invités	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Adhésion ROADEF - Permanent (Pas de TVA) *			30 €
Adhésion ROADEF - Etudiant (Pas de TVA) *			15 €

(*) Pour l'adhésion à l'association, la TVA n'est pas appliquée. Une convention de reversement à l'association sera établie.

Article 2 Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa transmission au Recteur d'académie.

Elle est publiée au Recueil des actes administratifs de l'université de Tours.

Article 3 Exécution

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 4 juillet 2025.

Philippe ROINGEARD



Président de l'université

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Décision publiée sur le site internet de l'université le : 15 JUL. 2025 Transmise au Recteur le :
---	---